

## CHARTRE HÔPITAL AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

Le Centre Hospitalier de Grasse représenté par sa Directrice, Madame Erika CASSAN

Le Collectif Greffes+ représenté par le Président de l'Association France Rein, Monsieur Michel COULOMB

Convient d'un commun accord de signer la présente charte.

### Préambule

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, deux à trois personnes décèdent en France faute d'organes. Dès lors, nous devons donner une visibilité maximale à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé à son entourage, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, le Centre Hospitalier de Grasse participera à amener le sujet au sein de son établissement en sensibilisant l'ensemble de son personnel (médical, paramédical et autre), des patients et des visiteurs : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir « Hôpital ambassadeur du don d'organes », c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

### Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, le Centre Hospitalier de Grasse se propose de devenir « Hôpital ambassadeur du don d'organes » en installant sur ses lieux stratégiques à forte visibilité (parkings, entrées bâtiments) des panneaux et plaques murales comprenant le ruban vert et la mention « Hôpital ambassadeur du don d'organes », et ce, en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, le Centre Hospitalier peut en fonction de ses moyens :

- **Contribuer aux manifestations en faveur du don d'organes**, telles que la journée nationale du don d'organes du 22 juin ou la journée mondiale du 17 octobre, afin de faire de ces journées des temps marquants favorisant le dialogue autour du don d'organes, et rappelant à chacun l'importance d'informer ses proches de sa volonté d'être donneur ou pas ;
- **Sensibiliser ses agents au don d'organes**, notamment par la pose d'affiches (fichier fourni par Greffes+) et la diffusion d'informations via ses divers canaux de communication ;
- **Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables ;**
- **Soutenir la mobilisation des associations œuvrant en faveur du don et de la greffe**, ces dernières s'engageant selon leurs possibilités à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles, en collaboration avec la coordination des dons d'organes de l'établissement.

Fait le Grasse à 26 novembre 2025

**La Directrice**  
**Erika CASSAN**

**Le Collectif Greffes+**  
**Michel COULOMB**

**En présence du Maire de Grasse,**  
**Président du Conseil de Surveillance**